
Conditions Générales de Vente pour la formation « Transformation de plantes médicinales » Octobre 2026 - mars 2027

Désignation

La Petite École des plantes, commission de l'association Almarom, désigne un organisme qui propose des formations et des ateliers éducatifs à titre personnel, dans le cadre de ses activités bénévoles. L'association Almarom est enregistrée sous le numéro Siren **789178688** et le numéro Siret **78917868800014**. Florence Cartry, formatrice bénévole, est en charge de dispenser ces formations à Coutances et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Fiche d'inscription

La fiche d'inscription remise au client contient le détail du programme et le prix de la formation. Cette fiche fait office de devis. Elle doit être complétée, datée et signée par le client. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Le paiement est à effectuer avant l'exécution de la prestation, à l'inscription, au comptant ou en plusieurs fois après concertation avec l'association. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire, carte bleue ou espèces. Un document officiel sera établi avec le client en cas de paiement en plusieurs fois.

Prise en charge

Cette formation précise n'est pas affiliée à un organisme prenant en charge les coûts de la formation (CPF).

Conditions d'annulation

L'annulation de l'inscription à la formation est possible, à condition de le faire au moins 21 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse **almarom@hotmail.fr**. Dans ce délai, un remboursement de 100 % aura lieu.

En cas d'annulation entre 20 et 14 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50 % du coût total initial de la

formation. En cas d'annulation moins de 14 jours ouvrables avant le début de la formation, la totalité du coût de la formation est due.

Si l'annulation de la formation, ou d'une partie de celle-ci, est initiée par L'association, la formatrice, l'association s'engage à procéder au remboursement du ou des modules annulés, au prorata, ou à leur report à une date ultérieure. Les participants concernés seront informés par e-mail dans les meilleurs délais.

Absences

Si le client est absent à l'un des modules, il ne peut en aucun cas réclamer le remboursement d'une partie du coût de la formation. Il recevra en revanche les supports de formation ainsi que sa part des préparations réalisées durant le module.

Programme de la formation

S'il le juge nécessaire, L'association pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe, le niveau des participants ou les aléas météorologiques qui peuvent influencer sur la réalisation de certains modules. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Assurance et responsabilité

L'association est couverte par une assurance responsabilité civile pour ses activités, incluant les formations. Cette assurance couvre notamment les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir dans le cadre des formations. Pour les détails sur la couverture et les garanties applicables, les participants peuvent nous contacter à almarom@hotmail.fr.

Toutefois, chaque participant est responsable de sa propre assurance personnelle et doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture adaptée pour les risques potentiels liés à sa participation (ex. responsabilité civile personnelle, accidents en dehors des activités encadrées).

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Florence Cartry. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'association sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales internes. Suivant la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et le RGPD, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. Pour exercer ces droits, le client peut écrire à almarom@hotmail.fr.

L'association s'engage à respecter le RGPD et à protéger les données personnelles de ses clients en mettant en place les mesures suivantes :

- Conservation des données sur des serveurs sécurisés.
- Accès limité aux données personnelles aux personnes autorisées uniquement.
- Non-transmission des données à des tiers sans consentement préalable.

Confidentialité

Si les participants partagent des informations personnelles ou professionnelles lors de la formation, l'association en général et la formatrice en particulier s'engagent à en respecter strictement la confidentialité. Ces informations ne seront ni divulguées ni utilisées à d'autres fins.

Durée de validité des CGV

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables pour l'année **2025-2026** et resteront applicables jusqu'à leur prochaine révision en 2027.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre L'association et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de commerce de Coutances.